

ARCHIVED: RÉSOLUTION DU CONSEIL DE L'AMM SUR LA MISE EN DANGER DES SOINS DE SANTÉ EN SYRIE ET AU BAHREÏN

Adoptée par la 191e Session du Conseil de l'AMM à Prague, avril 2012.

L'AMM reconnaît que les attaques perpétrées contre les établissements de santé, le personnel de santé et les patients sont de plus en plus fréquentes. Le Conseil de l'AMM dénonce de telles attaques dans tous les pays.

Ces attaques se produisent souvent pendant les conflits armés ainsi que dans d'autres situations de violence, y compris au cours des manifestations contre l'état. Les patients y compris les personnes blessées au cours des manifestations sont souvent issus des zones les plus pauvres et marginalisées de la communauté et souffrent d'un plus grand nombre de problèmes de santé sérieux que ceux issus de milieux plus aisés.

Les gouvernements ont l'obligation de veiller à ce que les établissements de santé et ceux y travaillant soient sécurisés et à l'abri d'une intervention d'acteurs gouvernementaux ou non et à ce que les personnes soignées soient protégées.

Là où les services de santé ne sont pas accessibles aux patients en raison d'une intervention ou d'une inaction du gouvernement, ce dernier devrait en être tenu responsable, non pas les praticiens de santé.

Au vu des récents et actuels conflits au Bahreïn et en Syrie, où les médecins, autre personnel de santé et leurs patients sont attaqués au sein des établissements de santé, l'AMM demande :

- 1) Que les états remplissent leurs obligations envers tous leurs citoyens et résidents, y compris les opposants politiques, les patients et les travailleurs sanitaires, et protègent les établissements de santé et leurs occupants contre toute intervention, intimidation ou attaque.
- 2) Que les gouvernements entament de véritables négociations lorsque de telles attaques sont possibles ou déjà effectives afin de les faire cesser et de protéger les institutions et leurs occupants et
- 3) Que les gouvernements étudient la manière de contribuer positivement au travail du Comité international de la Croix Rouge pour sécuriser la délivrance des soins de santé en sensibilisant sur les concepts énoncés dans son projet « Les soins de santé en danger ».